

## MAIRIE DE FELINES

### PROCES VERBAL PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 21 Février 2020

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 21 Février 2020 en session ordinaire sous la présidence de Philippe MEYZONET, maire.

Étaient présents :

Madame Sandrine RABASTE, Messieurs Jean ARNAUD, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Dimitri FOURNERIE, Cédric MARTIN.

Absents excusés : Mme Noëlle EYRAUD et M. Jean GRANGHON donnant procuration respectivement à Stéphane DARLE et Jean ARNAUD.

Absente : Mme Lætitia TANGHE

Secrétaire de séance : Stéphane DARLE

#### **1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le conseil valide et vote à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2020.

#### **2) Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane DARLE

#### **3) Ancien couvent, attribution des marchés de l'appel d'offres :**

En application des critères pondérés de sélection des offres, après analyse et présentation des rapports d'analyse des offres indiqués ci-dessus, la commission d'appel d'offres a proposé l'attribution des marchés publics aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 – Maçonnerie : SARL DESORME BELLANCA mandataire groupement pour un montant HT de 296 313.70 € HT
- Lot n°2 – Façade : BF 43 pour un montant HT de 37 790 € HT
- Lot n°3 – Menuiseries extérieures bois alu : SARL MARC DEFIX pour un montant HT de 82 221.32 € HT
- Lot n°4 – Serrurerie : METALLERIE DE L'ARZON pour un montant HT de 20 580 € HT
- Lot n°5 –Plâtrerie, peinture : SARL CETON pour un montant HT de 136 635.5 € HT (Base + variantes)
- Lot n°6– Menuiseries intérieures : SAS BEYSSAC pour un montant HT de 78 464 .86 € HT (Base + variantes)
- Lot n°7– Carrelage faïence : SARL ASTRUC pour un montant HT de 32 806.50 € HT (base)
- Lot n°8 – Sols souples : SARL GIMBERT pour un montant HT de 17 145.50 € HT
- Lot n°9 – plomberie, sanitaire : PLOMBERIE CASADEENNE pour un montant HT de 35 256.31 € HT
- Lot n°10 – Chauffage Ventilation SARL MORBIDELLI pour un montant HT de 86 277.92 € HT
- Lot n°11 – Electricité, courants faibles : BAYLOT pour un montant HT de 56 232.89 € HT

Après en avoir délibéré 9 voix pour et 0 abstention, les membres du Conseil Municipal valide l'ensemble des attributions des 11 lots, et dit que le mandataire la SPL du VELAY procédera à la notification et à la signature des marchés

#### 4) COMPTES DE GESTION et COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

##### a- CCAS :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire présente l'excédent de 968.96 € du CCAS en fonctionnement. Le compte administratif 2019 du budget CCAS est validé à l'unanimité par le conseil municipal sous la présidence de Mme RABASTE Sandrine.

##### b- Commune :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire présente l'excédent de 66 216.27 € en fonctionnement, avec le report positif de l'année 2018.

Il détaille la partie investissement : un résultat de clôture en déficit et des restes à réaliser positifs. Cela donne un résultat définitif positif de 17 758.04 €.

Le compte administratif 2019 du budget principal de la commune est validé à l'unanimité par le conseil municipal sous la présidence de M. ARNAUD Jean.

#### 5) **Permanence pour les élections municipales**

Les conseillers, en fonction de leur disponibilité, s'organisent pour la tenue du scrutin des dimanches 15 et 22 mars prochains. La répartition sera identique pour les deux tours.

#### 6) **Questions Diverses :**

Régularisation du chemin de Mortessagne

M. GRANGHON accepte de représenter le maire, si la vente a lieu avant le 13/03 en raison des élections et du renouveau du conseil municipal.

La séance est levée à 16h50.

